

**Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)**

11197/26

**Dossier interinstitutionnel:
2024/0155 (NLE)**

**COPEN 247
EUROJUST 29
JAI 916
RELEX 918**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Informations concernant l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la République libanaise sur la coopération entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et les autorités de la République libanaise compétentes dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale

L'accord entre l'Union européenne et la République libanaise sur la coopération entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et les autorités de la République libanaise compétentes dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, signé à Bruxelles le 2 décembre 2025 (https://eur-lex.europa.eu/eli/agree_internation/2026/1521/oj), entrera en vigueur le 1^{er} août 2026, la procédure prévue à l'article 29, paragraphe 2, de l'accord ayant été accomplie le 24 juin 2026.